

riaux sur les districts limitrophes avec les Cercles de *Pilsen* & de *Satzer* en Bohême. Mais il a été répondu à ces deux demandes ; sur l'une , « que les troupes Impériales avoient agi en tout de concert avec celles de Saxe , & que par les recherches qui avoient été faites il ne constoit point que leur séjour dût être taxé à un dédommagement aussi considérable que celui que l'on prétendoit. » Et quant au second article , il est dit « que comme Sa Maj. Imp. avoit fait connoître à différentes reprises , qu'elle régleroit à la Paix les prétentions de la Maison Electorale de Saxe sur quelques Cercles limitrophes du Royaume de Bohême , elle se réfère pour le présent à ce qui a été déclaré antérieurement sur ce sujet , vû qu'elle n'a rien de plus à cœur que d'assurer le maintien de la bonne intelligence entre les deux Cours. » Sa Maj. Impériale a même fait renouveler depuis peu ces assurances par le Comte d'Estershafi , son Ministre auprès du Roi de Pologne. Et si ce Ministre a reçu ordre de partir de *Dresde* sans s'être expliqué avec les Ministres Saxons , ce n'est qu'à cause d'une difficulté de cérémonial avec le Marquis des Issarts , Ambassadeur de France , qui , en qualité d'Ambassadeur de Famille , ne vouloit point céder le pas au Comte d'Estershafi , quoique celui-ci fût revêtu du caractère d'Ambassadeur Extraordinaire de Leurs Majestés Impériales.

II. La Cour est toujours également occupée des grands objets que la conjoncture des tems & des affaires lui présentent , par rapport à la guerre à continuer avec ses Alliés , jusqu'à ce que par la voye des armes vigoureusement employée , on ait aplani les principaux obstacles à la paix. Et si les nouvelles qu'on reçoit d'*Italie*